



La réfection de la rue de la Giraudière, en lien avec la CCVG, est prévue courant 2020.

Le budget 2020 prépare la réforme fiscale nationale

FINANCES Avec 13,5 millions d'euros de recettes réelles de fonctionnement pour 12,5 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement, le budget 2020 de Brignais reste équilibré et permet de dégager un autofinancement de plus de 1 million.

Ces données demeurent stables malgré les nombreuses modifications amenées à l'équation : la hausse progressive du Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) et la décroissance régulière de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'État génèrent à elles seules un delta de 100 000 € à dégager dans l'exercice, sans compter l'inflation repartant légèrement à la hausse. La Ville continue donc à contenir ses dépenses de fonctionnement et à équilibrer cette section à hauteur de 14 millions euros, en faisant notamment des économies d'échelle et en maintenant l'enveloppe destinée aux associations stable, tout en prévoyant un investissement de 4,4 millions d'euros.

Ce budget conserve ainsi la capacité à absorber de gros projets, comme l'acquisition de l'ancien local de la Maison du Rhône situé place d'Hirschberg, la réfection de la rue de la Giraudière en lien avec la CCVG ou encore l'extension du poste de police municipale. Pour ce faire, la prévision d'emprunt est d'environ 850 000 € avant affectation de l'excédent du résultat de l'année 2019 (pour mémoire, en 2019, l'emprunt de 1,3 million prévu n'avait pas été nécessaire). Par ailleurs, les services préparent la transition avec la suppression de la Taxe d'Habitation, en travaillant sur les simulations du coefficient correcteur, qui déterminera la compensation pour les finances de la commune. ✨

80 %

des foyers bénéficient de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale (diminution de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020). En faites-vous partie ? La Direction générale des Finances publiques met en ligne sur son site « impots.gouv.fr », un simulateur de la taxe d'habitation pour 2020, permettant d'indiquer à chaque contribuable s'il est susceptible de bénéficier ou non de la réforme.
